



SYNDICATS CGT ET UGICT-CGT
METSO Minerals France S.A.
41 rue de la République
71009 Mâcon



Le 01 octobre 2010.

LE JEUDI 14 OCTOBRE, EN VOTANT POUR LES LISTES CGT-UGICT CGT; ENSEMBLE, TOUTES CATEGORIES CONFONDUES, FAISONS DE CETTE JOURNEE UN ACTE DE LUTTE POUR NOS REVENDICATIONS.

VOTER C'EST AUSSI AGIR :

Les revendications ne manquent pas. Elles divergent d'une catégorie à l'autre. Celles d'un cadre ne peuvent être les mêmes que celles d'un technicien et celui-ci n'a pas les mêmes que l'ouvrier ou l'employé (e).

LA COURSE EFFRENEE A TOUJOURS PLUS DE PROFITS. LES DECISIONS STRICTEMENT FINANCIERES DES DIRIGEANTS DU GROUPE FAIT QUE NOUS SUBISSONS :

- Course à la productivité, et très forte augmentation de nos charges de travail pour faire face aux délais.
- Déréglementation des horaires, ou dépassements horaires.
- Salaires de bases et évolutions de carrières qui ne sont pas à la hauteur de nos engagements.

Beaucoup de salariés sont sous l'effet du stress et de la fatigue.

Le travail devient alors source de plus grande souffrance. Même si beaucoup d'entre nous, aimons notre métier de telles sollicitations avec pressions constantes créent de fortes fatigues physiques et psychiques.

LES EFFORTS FOURNIS NE SONT PAS RECONNUS.

POURTANT CHEZ METSO LES MOYENS FINANCIERS EXISTENT, MAIS ILS SONT CAPTES PAR L'ACTIONNAIRE, Ex : 10 M€ DE DIVIDENDES SERONT DISTRIBUES EN 2010 SUR LES 11,2 M€ DES RESULTAS NET DE 2009.

DEJA EN 2009 ALORS MÊME QUE LES SALAIRES DE METSO MACON ONT DU FAIRE LES FRAIS DE CETTE ANNEE DE CRISE (suppressions de 41 postes de permanent dont 11 démissions, 4 départs en retraite et 23 licenciements, chômage partiel et baisse des primes), LE VERSEMENT DE 20M€ DE DIVIDENTES AU GROUPE (SOIT 20% DU TOTAL DES DIVIDENTES VERSES AU GROUPE) EST APPARU EN CONTRADICTION AVEC LE MESSAGE « D'EFFORTS COLLECTIVEMENT PARTAGES » REVENDIQUE PAR LE GROUPE.

LE PROFIT QUE NOUS REALISONS GRACE A NOTRE TRAVAIL, ET QUI EST NECESSAIRE, N'EST - IL PAS AVANT TOUT UN BIEN COLLECTIF?

Chacun, chacune d'entre nous exprime, plus ou moins son mécontentement, c'est bien de le faire individuellement, mais collectivement c'est mieux et plus efficace. Les élections sont faites aussi pour valoriser cette forme d'expression.

Le 14 octobre faites du vote CGT un acte de lutte et d'expression collective pour nos revendications. Ce vote signifiera entre autres qu'il faut:

- ✚ Revaloriser nos salaires de base et assurer à tous un véritable déroulement de carrière.
- ✚ En regard de la reprise d'activité, plus d'emplois, moins de précarité (70 intérimaires aujourd'hui), plus d'investissements, plus de formation, plus de moyens pour développer notre entreprise (Service, Recherche et Développement, la mise en fabrication de l'HP3 est une bonne nouvelle), afin d'offrir un bon service à la clientèle, et travailler dans de bonnes conditions. Non aux pressions, autoritarisme ou management par le «stress»

ALLONS DE L'AVANT AVEC LES LISTES CGT- UGICT CGT.

(au verso les modalités de vote)

RAPPEL DES MODALITES DE VOTE :

LIEU DE VOTE:

Hall de la maintenance près de l'infirmierie. Au fond de la cour principale.

HORAIRES DE VOTE :

Pour le 1^{er} collège, coefficient 140 à 240 inclus , de 10h45 à 13h15

Pour le 2^{ème} collège,; coefficient 255 à 365, de 13h30 à 15h30.

Pour le personnel d'encadrement de 15h30 à 17h30.

MODALITES DE VOTE : Vous aurez **2 votes différents**. L'un pour les délégués du personnel, l'autre pour les représentants au comité d'entreprise. Pour chaque vote vous voterez **2 fois**. 1 fois pour les titulaires, enveloppe et bulletins de couleur blanche et 1 fois pour les suppléants, enveloppes et bulletins de couleur bleue. **Au total, vous aurez donc à voter 4 fois.**

VERIFIEZ DES AUJOURD'HUI VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

VOTE PAR CORRESPONDANCE : (même modalités de vote)

Si vous savez que vous allez être absent le 14 octobre, faites le savoir à votre chef de service, qui transmettra à la DRH, celle-ci vous inscrira sur les votes par correspondance. Ensuite la liste de ces votes sera affichée dans les panneaux de la direction le 4 octobre. Vérifiez bien !

Si vous n'êtes pas inscrits, signalez-le immédiatement.

Dès réception de votre matériel de vote à votre domicile, renvoyez le d'urgence, ou le remettre au secrétariat de la DRH qui transmettra au président des différents bureaux de vote.

Pour les votes par correspondance, nous vous conseillons de les poster sitôt après la réception du matériel, et au plus tard le lundi 11 octobre 2010.

En cas d'absence imprévue à partir du 4 octobre 2010, **vous ne serez pas inscrits sur les votes par correspondances. Si vous êtes dans ce cas, demandez à la DRH votre matériel de vote, afin de pouvoir voter par correspondance, vous devrez ensuite soit poster ou porter vos votes au secrétariat de la DRH, qui transmettra ensuite au président des différents bureaux de vote.**

Nota: sont obligatoirement inscrits sur les votes par correspondance : le personnel des agences (Paris, Grenoble, Toulouse), les personnels en région, les personnels du 2^{ème} collège en équipe de matin, les personnels travaillant la nuit..

CONSIGNES DE VOTE:

VOTEZ MASSIVEMENT POUR LES LISTES PRESENTEES PAR LA CGT ET SA BRANCHE UGICT CGT AFIN DE CONSERVER DES INSTITUTIONS QUI FONCTIONNENT CORRECTEMENT AVEC DES ELUS DISPONIBLES.

- Pas de rature ni de signe distinctif. Ne rajoutez pas de noms sur les listes car vote nul.
- Le panachage entre listes est interdit.
- Ne rayez pas de nom car cela affaiblirait nos listes.

ATTENTION : Un inventaire physique est organisé à l'entreprise à partir de jeudi 14 midi. Prenez vos dispositions pour prendre le temps de voter sur votre temps de travail aux horaires correspondants à votre collège. Pour les équipiers de l'après midi du 1^{er} collège le bureau de vote ferme à 13h15.